



Rapport national d'avancement sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

2019 à 2020



Rapport d'étape national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2019 à 2020

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em17-3F-PDF

ISSN : 2563-9544

TABLE DES MATIÈRES



5 MESSAGE DE LA MINISTRE

7 SECTION 1 : Aperçu national

7 Un besoin reconnu

8 Une vision commune

8 Accords bilatéraux

9 SECTION 2 : Résultats de l'année 3

9 Résultats par province
et territoire

9 Colombie-Britannique

14 Alberta

16 Saskatchewan

19 Manitoba

21 Ontario

24 Québec

26 Nouveau-Brunswick

29 Île-du-Prince-Édouard

32 Nouvelle-Écosse

35 Terre-Neuve-et-Labrador

37 Nunavut

39 Territoires du Nord-Ouest

42 Yukon

45 Résumé



MESSAGE DE LA MINISTRE

Peu importe où elles vivent, toutes les familles au Canada devraient avoir accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) abordables, de grande qualité, souples et inclusifs.

Le gouvernement du Canada estime qu'il faut soutenir les familles pour aider les enfants à avoir le meilleur départ possible dans la vie. Je crois fermement que tous les enfants au Canada devraient avoir une chance réelle et équitable de réussir dans la vie, et c'est pourquoi l'accès à des services d'AGJE abordables et de grande qualité est une nécessité.

En 2017, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 7,5 milliards de dollars sur 11 ans pour accroître l'accès à de nouvelles places en services d'AGJE plus abordables partout au pays. Le gouvernement du Canada estime que les services de garde sont essentiels pour les familles et pour l'économie. Il est important d'offrir un meilleur soutien aux familles au Canada tout en créant une base économique solide à long terme pour les familles partout au pays. Cela permet aux enfants d'avoir un bon départ dans la vie et offre aux parents, en particulier aux mères, le soutien dont ils ont besoin pour terminer leurs études, suivre des formations et conserver de bons emplois afin de subvenir aux besoins de leur famille.

Étant donné que l'AGJE relève principalement de la compétence provinciale et territoriale, le gouvernement du Canada fournit un soutien financier à l'ensemble des provinces et des territoires au moyen d'accords bilatéraux qui tiennent compte de leurs besoins uniques en matière d'AGJE. Dans le cadre de ces accords, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 1,2 milliard de dollars au cours des 3 dernières années pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Maintenant que la première série d'accords bilatéraux a été conclue, je suis heureuse d'annoncer que plus de 10 000 nouvelles places plus abordables ont été créées entre 2019 et 2020. Si l'on tient compte des résultats des 2 années précédentes, environ 50 000 nouvelles places plus abordables ont été créées dans le cadre de ces accords, ce qui fait en sorte que l'objectif de 40 000 places que s'était fixé le gouvernement fédéral a été dépassé. Cela a une incidence positive sur la vie de beaucoup de Canadiens, mais nous n'avons pas terminé. Il reste encore du travail à accomplir.

Les réalisations importantes de la dernière année mises en évidence dans le présent rapport me donnent la certitude que nous sommes sur la bonne voie pour faire en sorte que toutes les familles et tous les enfants au Canada aient accès à des services d'AGJE de grande qualité, abordables, souples et inclusifs.

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social,

Jenna Sudds

Aperçu national

Un besoin reconnu

Le gouvernement du Canada estime qu'il faut soutenir les familles pour aider les enfants à avoir le meilleur départ possible dans la vie. Pour les familles au Canada, l'accès à des services de garde de grande qualité, abordables, souples et inclusifs n'est pas un luxe - c'est une nécessité. Les investissements dans l'AGJE aident les enfants à réussir et favorisent la sécurité économique des familles et des collectivités, particulièrement en ce qui concerne les personnes les plus démunies.

Le fait de rendre les services de garde plus accessibles et moins onéreux contribuera au développement des enfants. Cela aide les parents qui souhaitent travailler ou retourner au travail, et soutient les familles en faisant en sorte que les services de garde soient plus abordables. Pour les familles à revenu faible ou moyen plus particulièrement, l'accès à des services de garde abordables et de grande qualité demeure limité et onéreux.

En ce qui concerne les services de garde réglementés, les parents au Canada ont payé en moyenne, près de 11 500 \$ annuellement par enfant pour l'exercice de 2019 à 2020. Les frais de garde d'enfants peuvent atteindre 20 000 \$ dans certaines régions du pays. Environ 60 % des enfants de moins de 6 ans bénéficient d'une forme quelconque de services de garde formels ou informels. La disponibilité des services de garde agréés demeure relativement faible au Canada à l'extérieur du Québec, et l'on estime que seulement un enfant sur 4 a accès à des services de garde agréés.

Les provinces et les territoires offrent les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Au moyen d'accords bilatéraux, le gouvernement du Canada a versé des fonds à l'ensemble des provinces et des territoires pour répondre à leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Dans le cadre de ces accords, le gouvernement s'est engagé à verser 1,2 milliard de dollars au cours des 3 années précédentes (de 2017 à 2020) pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Une vision commune

En 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'AGJE ont convenu d'un cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le cadre jette les bases en vue de travailler à la concrétisation d'une vision commune à long terme. Selon cette vision, tous les enfants doivent pouvoir profiter de services d'AGJE de qualité qui enrichissent leur développement. Les principes directeurs du cadre sont d'accroître la qualité, l'accès, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusivité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Accords bilatéraux

En 2017, les provinces et les territoires ont conclu avec le gouvernement fédéral des accords de financement bilatéraux totalisant 1,2 milliard de dollars sur 3 ans pour répondre à leurs besoins en matière d'AGJE. Les principes directeurs du cadre multilatéral sont harmonisés avec les accords en vue de concentrer les dépenses dans les domaines prioritaires. Ces domaines prioritaires sont l'amélioration de la qualité, de l'accès, de l'abordabilité, de la souplesse et de l'inclusivité.

Reconnaissant que les exigences en matière d'AGJE dans chaque administration sont uniques, chaque accord (à l'exception de celui du Québec) s'accompagne de son propre plan d'action décrivant comment l'administration concernée utilisera le financement fédéral pour répondre à ses besoins particuliers en AGJE. Comme le Québec a déjà beaucoup investi dans ce domaine, il a conclu un accord asymétrique.

Résultats de l'année 3

Résultats par province et territoire

La prochaine section offre un aperçu de certains des programmes et services soutenus grâce aux investissements fédéraux au cours de l'exercice de 2019 à 2020. De plus amples renseignements sur ces programmes et services sont accessibles directement auprès de la province ou du territoire en question.



Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique (C.B.) a utilisé le financement de l'accord Canada-Colombie-Britannique sur l'AGJE pour faire progresser plusieurs initiatives axées sur l'amélioration de l'accès, l'abordabilité, et le soutien de la qualité des programmes de services de garde agréés grâce à la formation et au perfectionnement professionnel d'éducatrices de la petite enfance (EPE).

Création de places en garderie

Pour l'exercice de 2019 à 2020, dans le cadre de l'Initiative de partenariats pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la province a conclu le deuxième volet de son programme communautaire de création de places en garderie. Dans le cadre du programme, les administrations locales présentent une demande de financement pour créer des places de garde agréées. Les places sont destinées aux enfants de 0 à 5 ans et sont situées dans des propriétés gouvernementales. Ce programme a été conçu et exécuté en partenariat avec l'union des municipalités de la C.B. En 2019 et 2020, 12 administrations locales ont présenté



une demande, et 9 ont été approuvées, ce qui a donné lieu à la création de 181 nouvelles places. De ces nouvelles places, 116 étaient destinées aux enfants de 0 à 3 ans, tandis que 65 étaient destinées aux enfants de 3 à 5 ans. Tous les projets approuvés pour l'exercice de 2019 à 2020 faisaient mention de l'intention de servir au moins une population prioritaire ayant un accès limité aux services :

- familles francophones (2 projets);
- familles à faible revenu (6 projets);
- enfants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire (8 projets);
- enfants et familles autochtones (7 projets);
- enfants ayant de jeunes parents (5 projets);
- enfants de chefs de famille monoparentale (5 projets);
- familles d'immigrants et de réfugiés (5 projets);
- familles issues de cultures ou de groupes linguistiques minoritaires (4 projets)

Élargissement des services de garde abordables

La C.B. a continué de soutenir l'initiative provinciale des établissements prototypes de services de garde universels, maintenant appelée « *\$10 a Day ChildCareBC* ». Lancée en 2018, cette initiative a permis de convertir 52 centres de la petite enfance existants en établissements prototypes de services de garde universels. Ces établissements reçoivent des fonds de fonctionnement bonifiés, et les familles participantes paient un montant maximal de 200 \$ par mois par enfant pour des services de garde réguliers à temps plein. L'objectif initial de la province de convertir 1 786 places dans le cadre de cette initiative a été dépassé, quelque 2 475 places ayant été converties.

Les frais de garde d'enfants de 200 \$ par mois peuvent être combinés à l'allocation pour des services de garde abordables « *Affordable Child Care Benefit* » de la province, de sorte que certaines familles paient moins de 200 \$ par mois. Pour l'exercice de 2019 à 2020, 1 168 enfants ont obtenu une place sans frais pendant au moins un mois. Durant cette même période, plus de 2 800 enfants ont fréquenté un établissement prototype, ce qui comprenait des inscriptions à temps plein et à temps partiel.

La sélection des établissements prototypes tenait compte de la diversité de la géographie, des populations et des besoins des parents de la C.B. De plus, une attention particulière a été accordée aux fournisseurs qui desservent les familles autochtones, les familles monoparentales, les familles des collectivités ayant un accès limité aux services et les parents qui travaillent selon un horaire atypique. Les familles ayant des enfants avec des besoins spéciaux ont également profité de l'initiative et 114 familles en moyenne ont reçu des services financés de développement de l'enfance. Par ailleurs, 34 familles autochtones ayant des enfants qui fréquentaient des établissements prototypes ont également reçu des services autochtones financés de développement de l'enfance.

Possibilités de perfectionnement professionnel

Les EPE jouent un rôle essentiel dans la qualité des services de garde offerts dans les établissements agréés. Un système universel de garde d'enfants ne peut être établi en C.B. sans une main d'œuvre qualifiée et bien soutenue. Le besoin d'EPE qualifiés continue de croître avec l'augmentation du nombre de places en garderie partout en C.B.

À l'été 2018, la C.B. a commencé à fournir du financement par l'entremise du Fonds de soutien à la formation pour les EPE aux étudiants qui poursuivent des études postsecondaires en EPE et aux membres actuels du personnel d'EPE qui voulaient améliorer leurs titres de compétences. Pour l'exercice de 2019 à 2020, le programme a distribué environ 4 337 bourses, dont 104 ont été versées à des étudiants qui se sont identifiés comme Autochtones. Le Fonds de soutien à la formation pour les EPE vise à s'assurer qu'un nombre représentatif et proportionnel de bourses sont accordées à des étudiants autochtones. *La New Relationship Trust Foundation* a également offert 159 bourses pour soutenir 122 étudiants autochtones de niveau postsecondaire en C.B. dans le cadre du « *Indigenous Early Years Scholarships and Bursaries Program* » (programme de bourses d'études pour la petite enfance autochtone). De ces bourses, 89 ont été accordées à des étudiants autochtones en EPE.

La C.B. a également versé des fonds à l'organisme *Early Childhood Educators of BC*, à la *BC Family Child Care Association* et au *Westcoast Child Care Resource Centre*. Ce financement a permis d'offrir aux EPE des activités de perfectionnement professionnel sur des sujets liés à la pratique éthique dans l'éducation de la petite enfance, à la prévention de la violence

sexuelle à l'égard des enfants, aux services de garde en milieu familial, à la formation responsable des adultes, et à l'administration et à la gestion des services de garde.

Les initiatives de perfectionnement professionnel comprenaient également du contenu lié aux compétences culturelles. Il s'agissait de s'assurer que les professionnels qui suivent ces programmes de perfectionnement possèdent les compétences et la sensibilisation aux cultures nécessaires pour soutenir adéquatement les enfants et les familles autochtones. Par exemple, des fonds ont été versés à l'*Aboriginal Head Start Association of British Columbia* pour élaborer et élargir son outil d'évaluation et de planification des programmes, qui vise à améliorer l'exécution des programmes destinés aux jeunes enfants autochtones et à donner aux éducateurs l'occasion d'effectuer une réflexion personnelle et d'améliorer leur pratique.

Améliorer l'accès pour les communautés ayant un accès limité aux services

Pour l'exercice de 2019 à 2020, l'*Aboriginal Head Start Association of British Columbia* et l'Autorité sanitaire des Premières Nations ont continué de travailler auprès des communautés autochtones dans la province. Ensemble, ils ont offert des programmes de garde d'enfants d'une journée complète, adaptés et sécuritaires sur le plan culturel aux enfants et aux familles autochtones. Ils ont créé de nouveaux établissements pour les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones et, lors de l'exercice de 2019 et 2020, 26 des 31 nouveaux programmes étaient opérationnels. Dans le cadre de ceux-ci, 549 des 643 places étaient fonctionnelles, dont 314 dans des réserves et 235 hors réserve. Les retards dans l'ouverture des autres établissements étaient attribuables à la pandémie de COVID19.

La C.B. continue de soutenir le Programme financé de développement de l'enfance et le Programme autochtone financé de développement de l'enfance. Au 31 mars 2020, l'investissement annualisé de 10 millions de dollars dans le cadre de l'accord sur l'AGJE avait permis au Programme financé de développement de l'enfance et au Programme autochtone financé de développement de l'enfance d'aider en moyenne 1 192 enfants supplémentaires par mois à accéder à des services de garde agréés inclusifs. La C.B. a également versé des fonds à *CanAssist* pour

élaborer, produire et fournir des technologies d'aide ou des processus qui appuient l'autonomie en matière de propreté dans les programmes de garde d'enfants.

De plus, dans le cadre des programmes destinés aux jeunes parents (en 2019 et en 2020), l'octroi de fonds aux familles de 165 enfants a été approuvé. Des services de garde à temps plein ou à temps partiel ont ainsi été offerts aux enfants de parents de moins de 25 ans qui s'emploient à achever leurs études secondaires.

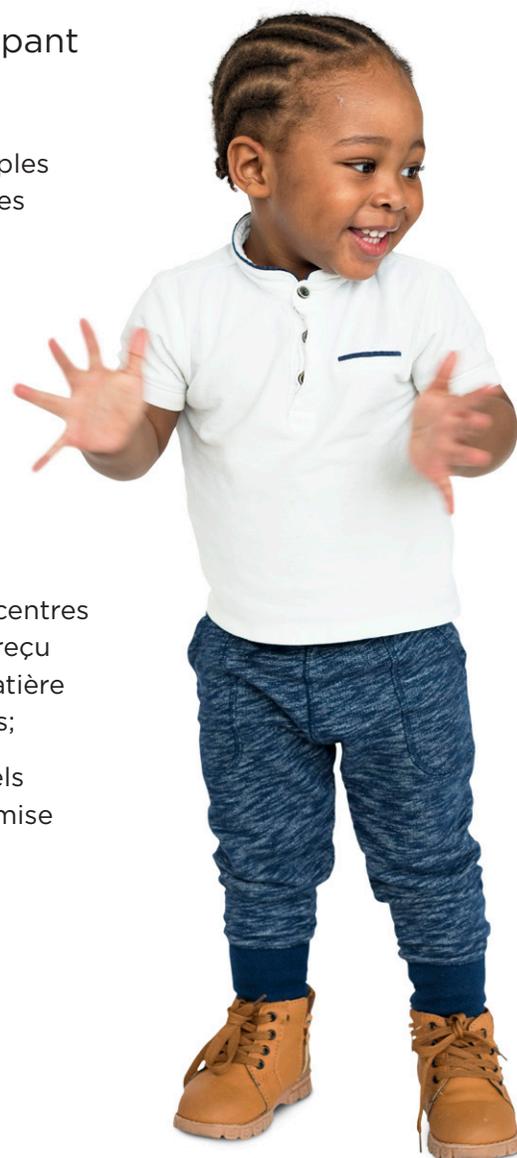


Alberta

Pour l'exercice de 2019 à 2020, l'Alberta a continué d'élargir son programme pilote de 3 ans visant à fixer les frais de garderie à 25 \$ par jour. Les centres participants ont poursuivi la mise en œuvre du cadre *Envol : Cadre pour les programmes d'AGJE en Alberta* et des pratiques de service de garde inclusives pour les enfants avec des besoins divers. Les candidats retenus ont reçu des subventions de fonctionnement couvrant les frais liés à la prestation de services de garde abordables et de grande qualité. En mars 2020, 6 089 enfants bénéficiaient d'une réduction des coûts des places en services de garde agréés.

Faits saillants des programmes participant au programme pilote :

- 50 centres offraient des services de garde souples en mars 2020. Il y avait 3 006 places en services de garde agréés offrant des services flexibles, par exemple des heures de garde atypiques ou irrégulières (services de garde durant la fin de semaine et services de garde d'urgence);
- 20 % des enfants inscrits à une place en services de garde agréés avaient reçu une subvention en mars 2020;
- en mars 2020, environ 375 employés avaient suivi la formation sur le cadre *Envol* - tous les centres opérationnels comptaient du personnel ayant reçu une formation sur le cadre pédagogique en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- le programme a jumelé 98 centres opérationnels à un partenaire pédagogique pour soutenir la mise en œuvre du programme pédagogique *Envol*.



- 5 centres d'AGJE ont fourni des services de garde aux enfants au moyen de ressources et d'outils novateurs pour soutenir la diversité culturelle et linguistique des enfants autochtones;
- des fonds ont été versés à 9 centres d'AGJE francophones, et 3 autres centres d'AGJE ont offert certains programmes en français.

En 2019 et 2020, l'Alberta a continué d'utiliser les fonds fédéraux pour aider le financement de la dernière année du programme pilote de frais de 25 \$ par jour. Cette mesure a permis le maintien de l'offre d'options de services de garde abordables pour les familles de la province. L'Alberta a également augmenté le soutien aux familles admissibles à revenu faible ou moyen grâce à son modèle de subventions pour la garde d'enfants destiné aux familles dont le revenu est inférieur à 75 000 \$.



Saskatchewan

Accès et inclusion

Au cours de la période de 3 ans visée par son accord, la Saskatchewan a dépassé son objectif consistant à accroître de 950 le nombre de places dans les centres de la petite enfance agréés en ajoutant un total de 1 295 places. La province a aussi continué de travailler à l'atteinte de son objectif consistant à accroître de 1 500 le nombre de places dans les familles d'accueil ou les foyers de groupe agréés grâce à l'ajout de 365 places en 2019 et 2020.

La troisième année de l'accord a été marquée par le début des activités de 7 nouveaux centres de ressources familiales pour la petite enfance, situés à Battlefords, à Meadow Lake, à Moose Jaw, à Nipawin, à Prince Albert, à Saskatoon et dans le Nord. Ces centres offrent un soutien aux familles et aident à sensibiliser le public à l'importance des premières années dans le développement de l'enfant. Ils fournissent des possibilités d'apprentissage, des soutiens à l'alphabétisation et des programmes destinés aux familles ayant des enfants de moins de 5 ans.

Le programme pilote « *Children Communicating, Connecting and in Community* » (des enfants qui communiquent, qui tissent des liens et qui vivent en communauté) a aidé 23 enfants d'âge préscolaire en situation de handicap. Ce programme permet aux enfants sourds ou malentendants d'accéder à des programmes d'intervention éducative précoce à Regina et à Saskatoon.

Le projet pilote d'apprentissage et de soutien intensifs des jeunes enfants a également fait l'objet d'une augmentation de 76 places au début de 2020, ce qui a porté le nombre total de places à 242 à l'échelle de la province. Grâce à ce projet pilote, des enfants qui ont des besoins importants ont pu bénéficier d'une aide supplémentaire et ainsi participer à certains programmes de prématernelle offerts par les divisions scolaires.

Pour l'exercice de 2019 et 2020, la Saskatchewan a financé diverses subventions aux établissements de garde d'enfant agréés. Les subventions ont permis d'améliorer l'accès aux services de garde en modernisant les locaux, en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences en matière d'incendie,

de santé et de sécurité, et en fournissant de l'équipement aux centres et des subventions nutritionnelles pour contribuer à offrir des collations et des repas nutritifs et équilibrés.

Qualité

La province s'est engagée à moderniser son approche actuelle en matière de délivrance de permis pour les services de garde. La province, avec la collaboration d'experts dans le domaine de l'évaluation fondée sur le risque, mettra au point une façon plus systématique de mesurer l'innovation et la qualité des services de garde d'enfants en Saskatchewan. Le modèle de surveillance différentielle devrait être mis en œuvre au printemps 2021.

Pour l'exercice de 2019 et 2020, la Saskatchewan a formé 124 directeurs de services de garde afin de les aider à acquérir les compétences importantes pour la gestion d'établissements de garde d'enfant agréés. Cette formation a permis aux directeurs de services de garde de perfectionner les compétences requises pour qu'ils puissent gérer efficacement leur personnel et leurs installations. De plus, 897 personnes du secteur de la petite enfance ont assisté à des ateliers de sensibilisation aux cultures autochtones. Une formation sur les capacités physiques, les aptitudes sociales, la résolution de problèmes et la parole aux fins de l'évaluation non clinique des enfants a également été offerte à 94 participants.

La Saskatchewan a aussi lancé 2 campagnes de sensibilisation du public en 2019 et 2020. Une campagne de sensibilisation, intitulée *Jouer. Apprendre. Grandir. Ensemble!*, a fourni aux nouveaux parents des conseils et de l'information pour les aider à apprendre à la maison et les sensibiliser à l'importance des premières années dans le développement de l'enfant.

La province visait que 115 fournisseurs de services de garde en milieu familial (50 % du nombre total) participent à la formation. La formation avait pour but d'améliorer la qualité des programmes de garde d'enfants. Selon les résultats obtenus, 173 fournisseurs de services de garde en milieu familial ont suivi au moins une formation. La province visait également qu'au moins 188 directeurs de services de garde (60 % du nombre total) participent à des formations. Au total, 209 directeurs de services de garde ont suivi la formation.

Accessibilité et souplesse

La province visait à augmenter de 950 le nombre de places dans les centres de la petite enfance agréés au cours des 3 prochaines années, et elle a dépassé son objectif en augmentant ce nombre de 1 295. Elle a également cherché à augmenter de 1 500 le nombre de places dans les familles d'accueil ou les foyers de groupe agréés et en a ajouté 1 032.

Inclusivité

La province s'était donné comme objectif d'augmenter de 220 le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire en situation de handicap, et elle a réussi à faire passer ce nombre à 344. La province souhaitait également augmenter, sur 3 ans, de 65 le nombre de places en services de garde agréés qui soutiennent les communautés minoritaires. La province a réussi à dépasser sa cible en portant ce nombre à 75.





Manitoba

Pour l'exercice de 2019 et 2020, 10 projets d'immobilisations totalisant 294 nouvelles places en services de garde ont été réalisés. Les 10 autres projets d'immobilisations étaient toujours en cours, les travaux de construction ayant été retardés en raison de la COVID19. Les places devraient devenir disponibles en 2020 et en 2021.

Le Manitoba a versé des subventions d'exploitation pour des places en services de garde agréés dans le cadre de projets d'expansion qui ne nécessitent pas d'investissements en immobilisation. En 2019 et 2020, une subvention d'exploitation a été accordée pour 29 places supplémentaires en services de garde agréés.

Qualité

Le Manitoba a versé des fonds au Red River College à l'appui de l'accès gratuit en ligne au portail « *Science of Early Child Development* » [science du développement des jeunes enfants (SECD)], un manuel évolutif mis à jour continuellement qui comporte des modules sur les recherches et les renseignements les plus récents concernant le développement de la petite enfance. Pour 2019 et 2020, 5 277 utilisateurs distincts ont accédé au portail. Tous les centres agréés et les fournisseurs de services de garde en milieu familial sont encouragés à utiliser la ressource pour renforcer leur base de connaissances et adopter des pratiques exemplaires. Le Programme d'évaluation axée sur les compétences a également utilisé le portail SECD comme ressource de formation. Le portail SECD a été consulté par les 43 participants au Programme d'évaluation axée sur les compétences, ainsi que par les 21 participants à son Programme de mentorat pour les fournisseurs de services à domicile.

Inclusion

Pour 2019 et 2020, le Manitoba a poursuivi son programme de subventions de fonctionnement globales lancé en 2017 et 2018. Les subventions de fonctionnement globales ont aidé à atténuer



les difficultés financières associées aux coûts opérationnels élevés des centres agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les régions rurales et dans le nord du Manitoba. Ce financement supplémentaire permet à ces établissements d'embaucher et de maintenir en poste du personnel plus qualifié et d'offrir des programmes de garde d'enfants inclusifs plus flexibles et de haute qualité pour mieux desservir les collectivités avec des besoins accrus. Un financement bonifié a été accordé à 13 autres centres d'AGJE relativement à 750 places dans les régions rurales et dans le nord du Manitoba.

Pour 2019 et 2020, 423 enfants en situation de handicap ont reçu une aide dans le cadre du Programme de soutien à l'inclusion, financé par le gouvernement fédéral. Le financement soutient l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les programmes de garde d'enfants en fournissant de l'équipement, en modifiant les salles, en offrant une formation spécialisée et en augmentant le personnel au besoin.

Pour 2019 et 2020, 158 membres du personnel de 19 centres de la petite enfance ont reçu une formation grâce à des ateliers et des présentations donnés dans le cadre de programmes d'analyse comportementale appliquée. L'analyse comportementale appliquée est une approche thérapeutique utilisée avec les enfants autistes pour enseigner les comportements sociaux permettant d'accroître l'acceptation et l'inclusion avec les pairs, ce qui crée ainsi un environnement d'apprentissage sûr.

Le Manitoba a accordé des subventions à 12 organismes communautaires afin qu'ils offrent des services de garde occasionnelle pour les enfants pendant que leurs parents suivent des programmes de soutien, comme des cours d'anglais langue seconde, des cours d'alphabétisation, des cours sur les aptitudes professionnelles, des cours sur les compétences parentales et du counseling.

Le Manitoba a versé des subventions à 14 établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés qui se déclarent autochtones. La subvention a appuyé des programmes autochtones, notamment des programmes éducatifs, destinés à 530 enfants.

Le Manitoba a également accordé une subvention à la Fédération des parents du Manitoba. Le financement a permis de soutenir des ressources et des possibilités de perfectionnement professionnel pour le milieu francophone de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.



Ontario

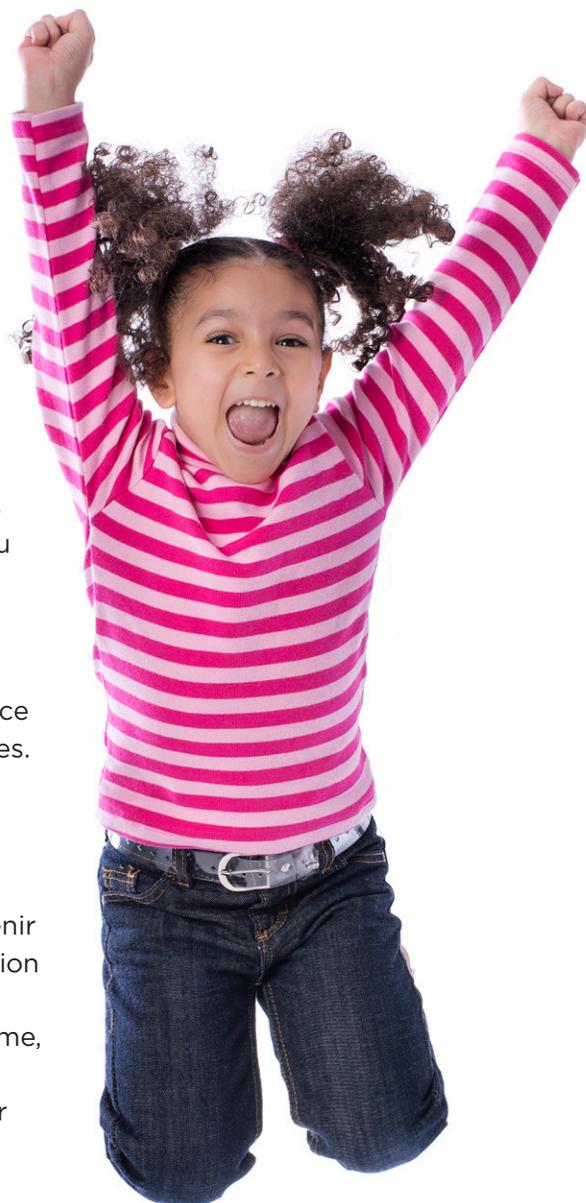
Améliorer l'accès à des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

L'Ontario a continué d'accroître l'accès aux services éducatifs à la petite enfance et de garde d'enfants. Le gouvernement de l'Ontario a principalement utilisé les fonds du gouvernement fédéral pour améliorer l'accès aux services de garde, pour réduire les frais en investissant dans des subventions pour les services de garde et/ou dans des projets d'immobilisations communautaires. Au 31 mars 2020 :

- 16 206 places en services de garde agréés avaient été ajoutées aux centres de la petite enfance de la province, ce qui portait à 462 802 le nombre total de places en services de garde agréés. Au total, 131 agences de services de garde d'enfants agréés en milieu familial étaient en activité, et 8 296 domiciles approuvés étaient affiliés à ces agences;
- en moyenne, il y avait eu une augmentation nette annuelle de 76 centres de la petite enfance agréés ouverts au cours des 10 dernières années.

Qualité

L'Ontario a investi des fonds fédéraux pour soutenir les étudiants participant au Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Dans le cadre de ce programme, les travailleurs admissibles peuvent présenter une demande de subvention en vue d'obtenir leur diplôme en EPE. Pour 2019 et 2020, l'Ontario a connu une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente, 2 038 demandes ayant été approuvées.



La mise en place des centres d'excellence pour la petite enfance et la garde d'enfants s'est poursuivie au cours de la troisième année de l'accord. Conformément à l'accord, la province utilise le financement octroyé par le gouvernement fédéral pour soutenir les Centres pour l'enfant et la famille « ON y va ». Ces centres offrent des programmes de halte-garderie- gratuits pour les fournisseurs de soins et les enfants âgés de 6 ans ou moins et sont accessibles à toutes les familles de l'Ontario. Les services fournis dans ces centres comprennent :

- des conseils de professionnels formés dans le domaine du développement de la petite enfance;
- des renseignements sur les autres services familiaux;
- des activités telles que la lecture, des jeux et des chansons.

Au 31 mars 2020, il y avait environ 1 296 Centres « ON y va » en Ontario, soit 475 centres principaux et 821 emplacements mobiles ou satellites. Environ 396 centres fournissent leurs services selon un horaire atypique, 116 offrent des programmes en français et 65 proposent des programmes destinés aux Autochtones.

Inclusivité

L'Ontario continue d'offrir des services de garde agréés en français, ou en français et en anglais. Pour 2020, parmi les 5 565 centres de la petite enfance agréés, 308 (6 %) offraient des programmes en français, tandis que 101 (2 %) offraient des programmes bilingues.

Au 31 mars 2020, la province avait fourni du financement à 96 Premières Nations à l'appui des programmes de garde d'enfants ou des programmes destinés aux enfants et aux familles dans les réserves, dont :

- 31 ont reçu du financement pour des programmes de garde d'enfants seulement;
- 21 ont reçu du financement pour des programmes destinés aux enfants et aux familles seulement;
- 44 ont reçu du financement pour une combinaison de programmes de garde d'enfants et de programmes destinés aux enfants et aux familles.

L'Ontario a également mis en œuvre l'utilisation de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) dans l'ensemble de son système de conseils scolaires. Il s'agit d'un questionnaire que les enseignants remplissent concernant les compétences et les aptitudes de chacun de leurs élèves de maternelle pour évaluer le développement, la santé et le bien-être de celui-ci dans les 5 domaines suivants : la santé et le bien-être physique; les compétences sociales; la maturité émotionnelle; les acquis linguistiques et cognitifs; les compétences en communication; les connaissances générales. L'IMDPE sert d'indicateur clé pour surveiller la situation des jeunes enfants en Ontario, et ses résultats peuvent être comparés au fil du temps pour avoir une idée de la façon dont les enfants se développent et identifier les enfants vulnérables.

● Québec

Agir tôt et de manière concertée

La volonté du gouvernement du Québec est d'agir tôt et de manière concertée auprès des tout-petits en vue de répondre aux besoins spécifiques de chacun avant leur entrée à la maternelle. L'objectif consiste à favoriser le développement du plein potentiel de chaque enfant et leur réussite éducative. Pour l'exercice de 2019 à 2020, dans le cadre de cette approche, le ministère de la Famille a :

- favorisée le rehaussement de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance;
- soutenu le développement du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance pour en augmenter l'accessibilité;
- mis en œuvre des stratégies pour rejoindre les enfants vulnérables qui ne fréquentent pas de services de garde éducatifs.

Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde

Pour mieux répondre aux besoins des familles et pour permettre au plus grand nombre possible d'enfants d'avoir accès à une place subventionnée dans un service de garde éducatif à l'enfance, le gouvernement du Québec a annoncé en 2019, le déploiement d'un plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance. Ce plan comprenait plusieurs mesures concrètes dont notamment :

- en réponse à l'appel de projets pour la création de 2 500 nouvelles places subventionnées lancé en mars 2019, 2 728 places ont finalement été octroyées, soit 228 places de plus que ce qui avait été prévu initialement;



- l'accélération des projets visant la création de près de 11 000 places subventionnées lors de l'appel de projets en 2011, 2013 et 2018, et ce, dans le but de les rendre disponibles le plus rapidement possible;
- la répartition, par les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), des places présentement non réparties parmi les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Pour que les BC rendent disponibles les places non réparties, ils ont été invités à mettre en place des mesures pour reconnaître davantage de personnes responsables d'un service de garde en milieu familial.

Soutien financier additionnel accordé aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires

Le ministère de la Famille soutient la mission globale (le fonctionnement) de 262 organismes communautaires Famille (OCF) et 8 regroupements nationaux par le biais de son Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (Programme OCF). Le budget total annuel du programme OCF s'élève à 19,8 millions de dollars. Par l'intermédiaire de son Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (Programme HGC), le Ministère soutient 242 organismes offrant des activités de halte-garderie communautaires (171 OCF et 71 autres organismes communautaires).

L'enveloppe budgétaire annuelle allouée au Programme HGC est de 4 millions de dollars. Par ailleurs, pour compenser les hausses salariales, une aide financière de 3,4 millions de dollars sur 5 ans à compter de 2018 à 2019 a été octroyée aux OCF et aux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaire.



Nouveau-Brunswick

Accroître l'accès à des services de garde plus abordables

Pour 2019 et 2020, le Nouveau-Brunswick a mis l'accent sur plusieurs domaines visant à accroître la qualité des initiatives d'AGJE. La province a établi 8 objectifs dans le cadre de ce plan d'action, soit :

- d'établir des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick;
- d'établir des conseils consultatifs de parents;
- de développer des ressources en ligne pour les parents;
- d'établir des centres d'excellence en éducation préscolaire;
- de mettre en place des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance;
- de mettre en place une politique d'inclusion;
- d'élaborer des lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle; et
- d'instaurer des exigences de plans annuels d'amélioration de la qualité pour tous les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'une des mesures établies pour accroître l'accès à des services de garde plus abordables et de grande qualité a été la désignation de centres de la petite enfance et de garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick. Les centres de la petite enfance et les garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick s'engagent à travailler en collaboration avec le gouvernement de la province pour offrir un accès équitable et abordable à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité élevée. Cela s'accompagne d'un financement opérationnel continu pour les services préscolaires et d'une amélioration des subventions aux parents. En mars 2020, 393 des 434 centres d'AGJE admissibles (91 %) et 106 des 145 garderies éducatives familiales admissibles (73 %) avaient été désignés. Cela représente 8 222 places en langue anglaise et 4 919 places en langue française, pour un total de 13 141 places abordables dans les garderies de la province.

En tout, 3 407 enfants ont reçu une subvention approuvée pour des services de garde dans des centres de la petite enfance et des garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick, dont 110 ont reçu des subventions relatives aux garderies éducatives familiales. Au 31 mars 2019, 1 935 enfants recevaient de services de garde gratuits et 1 472 autres bénéficiaient de services de garde subventionnés. La Subvention pour parents relative aux centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick a permis de créer des services de garderie gratuits pour les enfants d'âge préscolaire de familles dont le revenu annuel brut est inférieur à 37 500 \$ et dont les enfants fréquentent un centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, peu importe l'emplacement et les frais facturés par l'exploitant. La subvention a également fait en sorte qu'aucune famille du Nouveau-Brunswick n'a eu à consacrer plus de 20 % de son revenu familial annuel brut au paiement des frais de garde d'enfants lorsqu'un enfant fréquentait un centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Au total, 114 enfants (3 %) ont bénéficié de la règle des 20 %. À la fin de mars 2019, la subvention maximale pour les familles gagnantes au moins 37 501 \$ était de 36,90 \$ par jour pour les places pour nourrissons et de 31,20 \$ par jour pour les places pour enfants d'âge préscolaire.

Améliorer la qualité

Pour 2019 et 2020, le Nouveau-Brunswick a mis l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement professionnels. Tous les éducateurs sans formation postsecondaire en éducation de la petite enfance qui travaillaient dans des centres de la petite enfance provinciaux désignés servant des enfants âgés de 0 à 5 ans ont suivi un cours de 90 heures intitulé *Introduction à l'éducation de la petite enfance*. Au total, 450 éducateurs ont suivi ce cours pour 2019 et 2020 (243 anglophones et 207 francophones).



Des centres d'excellence ont été établis dans 7 districts afin de soutenir des possibilités d'apprentissage professionnel présentant une pédagogie pour la petite enfance qui repose sur des pratiques novatrices et exemplaires en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. *Learning and Growing Together*, un séminaire de 3 jours axé sur le soutien au leadership pédagogique par la pratique réfléchie, a également eu lieu. Les centres continuent de renforcer les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire, comme les collèges communautaires de la province et l'Université du Nouveau-Brunswick.

Île-du-Prince-Édouard

Accroître la disponibilité et l'abordabilité des places agréées

La croissance s'est poursuivie pour 2019 et 2020, alors que des travaux de rénovation et d'amélioration et des agrandissements financés ont été achevés. L'Île-du-Prince-Édouard (Î.P.É.) a mis l'accent sur 3 domaines :

1. la désignation de nouveaux centres de la petite enfance (CPE);
2. l'attribution de places désignées supplémentaires dans les CPE existants; et
3. l'approbation de nouvelles licences pour des centres d'AGJE à l'appui du plan d'action.

Les places disponibles en services de garde ont largement dépassé la cible minimale de 10 % fixée au début de l'accord. L'Î.-P.-É. a ajouté 809 nouvelles places de 2017 à 2020 (une augmentation de 25 %), dont 206 places lors de l'exercice 2019 à 2020. Des fonds ont également été affectés dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Î.P.-É. pour aider les centres de la petite enfance agréés à créer des places, à investir dans le matériel et à apporter des améliorations aux immobilisations.

Inclusion

L'Accord entre le Canada et l'Î.-P.É. sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a prévu un montant de 700 000 \$ par année pour accroître l'accès aux subventions pour les enfants plus vulnérables. Cet investissement aide les familles dans le besoin, en particulier les familles à faible revenu, les familles monoparentales et les familles ayant des enfants de capacité variable. Ce projet a permis de soutenir 110 enfants durant l'exercice 2019 à 2020.

En mars 2020, il y avait 11 établissements actifs offrant des services de garde à des heures adaptées. Trois offraient des places pour des familles dont les parents occupaient un emploi saisonnier, et 9 offraient des heures prolongées. Au total, 143 enfants de 126 familles ont eu accès à des services de garde pendant des heures d'ouverture prolongées ou à des programmes saisonniers durant l'exercice 2019 à 2020.

Dans le cadre du plan d'action de l'Î.-P.-É., des investissements ont été faits dans les services en autisme pour la petite enfance et le programme d'assistants en besoins spéciaux. De 2017 à 2020, 162 enfants supplémentaires ayant des capacités uniques ont bénéficié de ces soutiens.

Formation

L'Î.-P.-É. a aussi utilisé des fonds fédéraux pour élargir le programme « À manipuler avec soin ». Ce programme offre une formation interactive et adaptée sur le plan culturel qui aide les parents et les fournisseurs de soins à utiliser des outils pour promouvoir la santé mentale des enfants. Au cours de la troisième année de l'accord, l'Î.-P.-É. a continué de miser sur les réalisations des années précédentes, notamment l'élargissement des programmes offerts, la formation de nouveaux animateurs de programmes et l'élaboration de documents de soutien. Pour l'exercice de 2019 à 2020, 54 animateurs supplémentaires ont été formés; au total, 21 activités de programme ont eu une incidence sur 139 participants aux programmes et 978 enfants.

Dans le cadre du plan d'action de l'Î.-P.-É., des fonds ont également été affectés à l'appui de la formation postsecondaire des éducateurs de la petite enfance. Une subvention pour l'éducation de la petite enfance a été créée et offerte aux employés occasionnels, à temps partiel et temporaires des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour payer les frais de cours et les manuels scolaires requis. Au total, 63 demandes de subvention ont été approuvées, ce qui a contribué à l'obtention de 63 nouveaux certificats sectoriels.

Pendant l'année en cours, il y a une augmentation du nombre de familles de nouveaux arrivants dans la province. Le plan d'action de l'Î.-P.-É. prévoyait des investissements sur 3 ans pour répondre aux besoins uniques des enfants nouveaux arrivants. Au début de 2020, l'Association pour nouveaux arrivants au Canada de l'Î.-P.-É. a organisé des ateliers sur le thème de la diversité et de l'inclusion à l'intention des directeurs de CPE et des éducateurs. Les ateliers ont amené les participants à se concentrer



sur la création de pratiques et de centres inclusifs et sur la meilleure façon de soutenir les enfants nouveaux arrivants et leur famille. Au 31 mars 2020, 27 centres d'AGJE agréés avaient participé à des activités d'éducation multiculturelle pour le personnel, touchant 1 350 enfants. Les ressources et les programmes conçus pour servir les familles de nouveaux arrivants ont eu une incidence directe sur 717 places dans les centres d'AGJE.

L'accord entre le Canada et l'Î.-P.-É. a continué de produire de très bons résultats, les objectifs des programmes et initiatives de la petite enfance pour 2019 et 2020 ayant été atteints ou dépassés.

Nouvelle-Écosse

Pour 2019 et 2020, la Nouvelle-Écosse a continué d'utiliser le financement en matière d'AGJE pour appuyer des mesures axées sur les domaines prioritaires suivants :

1. rendre les services de garde plus accessibles et plus abordables
2. soutenir la qualité grâce au perfectionnement de la main-d'œuvre
3. intégrer l'inclusion dans les milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Rendre les services de garde plus accessibles et plus abordables

De 2018 à 2020, environ 10,6 millions de dollars des fonds de l'AGJE ont été utilisés pour améliorer l'accès en Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'Initiative de croissance stratégique. Pour 2019 et 2020, l'Initiative de croissance stratégique comprenait un montant d'environ 940 000 \$ destiné à la subvention incitative pour les nourrissons ainsi qu'un montant de 420 000 \$ pour continuer de soutenir les nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les fournisseurs de services de garde en milieu familial précédemment financés par l'Initiative. L'Initiative de croissance stratégique était un plan à volets multiples axé sur la croissance des services de garde d'enfants en collaboration avec les collectivités, l'élargissement des soins aux nourrissons et l'augmentation des options de garde d'enfants pour les familles. Au cours des 2 ans visés par l'Initiative de croissance stratégique, 268 places pour les nourrissons ont été créées ou converties. La Nouvelle-Écosse a créé la subvention incitative pour les nourrissons afin d'encourager les fournisseurs de services de garde réglementés à offrir des places pour les nourrissons pendant la période de 2 ans de l'Initiative de croissance stratégique. La subvention fournit 4 \$ par jour



par place pour les nourrissons aux fournisseurs de services de garde réglementés, et 2 \$ par jour par place pour les nourrissons aux fournisseurs de services de garde en milieu familial.

L'amélioration du Programme de subventions pour la garde d'enfants de la Nouvelle-Écosse a également été une priorité. Le Programme de subventions aide les familles à payer les frais de garde d'enfants dans les établissements de garde d'enfants réglementés et les organismes de services de garde en milieu familial approuvés. Grâce à l'augmentation des taux quotidiens et à l'élargissement du Programme de subventions aux programmes d'apprentissage des jeunes enfants d'une demi-journée, un grand nombre de familles et d'enfants en ont profité et continueront de le faire. Les critères d'admissibilité pour que les familles reçoivent les montants maximaux de subvention ont été rajustés, ce qui a fait en sorte que 3 724 enfants avaient pu recevoir la subvention maximale pour la garde d'enfants en mars 2020.

Soutenir la qualité grâce au perfectionnement de la main-d'œuvre

En Nouvelle-Écosse, les établissements de garde d'enfants agréés et les employeurs sont tenus, par règlement pris en vertu de la loi sur les garderies de la province, de démontrer que les 2 tiers de leur personnel ont suivi une formation d'EPE. À cette fin, des initiatives visant à évaluer et à reconnaître l'expérience de travail et les titres de compétences internationaux ainsi qu'à financer la formation et le perfectionnement professionnels ont été mises en œuvre. Sur un total de 2 728 employés, 2 120 (78 %) détiennent un diplôme, une formation postsecondaire ou un grade d'EPE, tandis que 608 n'ont pas de formation officielle d'EPE. Pour 2019 et 2020, 94 jours de formation ont été offerts aux directeurs et aux responsables pédagogiques ainsi qu'aux EPE travaillant dans des services de garde réglementés et des programmes préscolaires. Les modules d'apprentissage étaient offerts en français et en anglais. Au total, 1 652 membres du personnel de garde d'enfants ont participé aux activités de perfectionnement professionnel liées au Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants.

Intégration de l'inclusion dans les milieux d'AGJE

Pour 2019 et 2020, 74 places ont été créées pour la communauté francophone. De plus, 10 projets ont été approuvés (8 à venir) pour aider à soutenir les communautés rurales, tandis que 274 centres ont reçu un soutien financier aux fins d'une meilleure inclusion de tous les enfants. Les Services d'intervention auprès de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse viennent en aide aux enfants qui ont des retards de développement ou qui sont à risque d'éprouver de tels retards. Les Services d'intervention auprès de la petite enfance ont été améliorés par l'ajout de 3 intervenants en développement supplémentaires, ce qui leur a permis de renforcer leur capacité en vue de soutenir davantage les collectivités ayant un accès limité aux services.



Terre-Neuve-et-Labrador

Pour 2019 et 2020, Terre-Neuve-et-Labrador a mis l'accent sur 2 domaines prioritaires liés à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants :

1. améliorer l'accès et l'abordabilité.
2. améliorer la qualité

Accès et abordabilité

La province a continué d'investir des fonds fédéraux dans le Programme de subventions d'exploitation. Le Programme de subventions d'exploitation accorde des subventions aux garderies à la condition qu'elles plafonnent les frais parentaux, servent des aliments sains aux enfants et établissent un salaire minimum pour les EPE qui y travaillent. En mars 2020, 66 % des garderies participaient à ce programme et 2 327 places recevaient un financement bilatéral, ce qui représente une augmentation de 916 places depuis mars 2017.

En juillet 2019, la province a fait passer le seuil de revenu familial net du programme de subvention pour les services de garde de 32 000 \$ à 35 000 \$. Les familles qui gagnent moins de 35 000 \$ sont devenues admissibles à une subvention complète, éliminant ainsi tous les coûts des services de garde réglementés. En mars 2020, 1 882 enfants bénéficiaient du programme de subvention.

L'Initiative sur la capacité des services de garde d'enfants offrait également du financement à des groupes communautaires sans but lucratif qui aménagent des places en garderie dans des régions ayant un accès limité à ces services. Une garderie supplémentaire a été agréée depuis 2019 dans le cadre du programme de capacité. En mars 2020, l'une des phases du programme de capacité comptait 6 projets. La province a reconnu que le programme s'est avéré être un processus plus long que ce qui avait été estimé au départ. Afin de simplifier le processus, des travaux ont été entrepris pour réviser les politiques et les procédures qui régissent le programme.

Améliorer la qualité

La province s'est concentrée sur le soutien au perfectionnement de son personnel de l'AGJE en apportant des améliorations à 3 programmes existants : (1) bourses d'études pour les stagiaires; (2) bourses pour stages pratiques (3) bourses pour les diplômés en EPE.

Au total, de 2017 à 2020 :

- 114 bourses d'études pour les stagiaires ont été accordées – 439 cours ont été financés, avec une moyenne de 4 cours par demandeur;
- 55 bourses pour stages pratiques ont été accordées – Les stagiaires devaient réussir un stage obligatoire dans un campus collégial;
- bourse pour les diplômés en éducation de la petite enfance : auparavant, une bourse de 5 000 \$ était accordée en contrepartie d'un service de 2 ans; le montant de cette bourse a été porté à 7 500 \$ en 2020 et exige en retour un service de 3 ans de la part des diplômés en EPE. De 2017 à 2020, 65 bourses pour les diplômés ont été attribuées à des récipiendaires qui ont réussi un programme de 2 ans menant à un diplôme. Les récipiendaires ont convenu d'un service de 3 ans en retour.

La province a également terminé la phase d'élaboration des politiques de 2 programmes :

1. programme d'amélioration de l'AGJE.
2. programme de subventions d'exploitation des garderies en milieu familial.

Ceux-ci devraient être déployés durant 2020 et en 2021.





Nunavut

La prestation de services d'AGJE de qualité aux résidents du Nunavut présente de nombreuses difficultés. La population du Nunavut vit dans 25 collectivités réparties sur 3 fuseaux horaires, qui couvrent environ 21 % de la superficie totale du Canada. Le Nunavut compte la plus faible population de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, avec 39 486 résidents déclarés en 2020. Selon Statistique Canada, 84,7 % des résidents s'identifiaient comme Inuits.

En vertu de l'Accord entre le Canada et le Nunavut sur l'AGJE, le Nunavut a affecté des fonds dans 4 domaines d'investissement :

- financement complémentaire de fonctionnement et entretien;
- création de places en garderie dans les communautés mal des servies;
- séance de formation et formation en littératie financière à l'échelle du territoire;
- ressources et formation en lien avec les programmes éducatifs.

L'*Operations and Maintenance Top-Up Fund* (Fonds complémentaire pour l'exploitation et l'entretien) a été utilisé par 50 des 58 garderies agréées. Ainsi, 1 055 places ont bénéficié de ce programme aux fins du maintien ou de la réduction des coûts au Nunavut. Pour accéder à ce nouveau programme, l'établissement doit maintenir ou réduire ses frais de garde d'enfants. Bien que les frais n'aient pas diminué, les établissements ont maintenu les taux établis avant la signature de l'accord.



Au 31 mars 2020, un total de 1 237 places en garderie agréée étaient disponibles. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 1 144 places en garderie agréée disponibles en mars 2019. Ces places comprenaient des places pour enfants d'âge préscolaire à temps plein, des places pour nourrissons à temps plein, des places pour enfants d'âge préscolaire à temps partiel et des places après l'école. En mars 2020, le Nunavut comptait 7 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones, 33 garderies, 8 centres préscolaires, 3 garderies en milieu familial et 7 programmes parascolaires.

Qualité

Pour 2019 et 2020, le Nunavut a organisé une séance territoriale et 3 séances régionales de perfectionnement professionnel et de littératie financière. Au total, 71 participants provenant de 48 établissements agréés ont assisté à des séances de perfectionnement professionnel et de formation en littératie financière destinées au personnel des établissements de garde d'enfants.

Inclusivité

En mars 2020, de nouvelles ressources ont été élaborées, y compris des livres d'activités sur le thème du Nunavut, qui visent à accroître le nombre de programmes axés sur la culture et la langue dans les centres d'AGJE. Ces ressources sont disponibles dans toutes les langues officielles du Nunavut (inuktitut, anglais et français) et ont été distribuées aux 58 centres d'AGJE. Toutes les garderies agréées du Nunavut ont eu l'occasion de bénéficier de divers programmes qui appuient la langue autochtone et les services d'AGJE culturellement adaptés. Au total, 13 programmes axés sur les enfants ont profité du financement du programme de langue et de culture inuites pour les jeunes enfants.

Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest (T.N.O.) se sont engagés à appuyer les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans 2 domaines principaux : la qualité élevée et l'accès. Le territoire s'était donné l'objectif de fournir des investissements supplémentaires pour soutenir les personnes qui exploitent ou démarrent des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés, notamment dans les collectivités où il n'y avait aucun programme agréé.

Qualité

Pour 2019 et 2020, au total, 88 membres du personnel des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés ont participé à des activités de perfectionnement professionnel et de formation offertes par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation dans divers secteurs de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. De plus, 198 participants au total, dont 71 EPE provenant de programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés dans les T.N.O. et 11 futurs EPE inscrits au programme de diplôme en AGJE du Collège Aurora, ont participé au symposium « *Learning Together: Right from the Start* » (Apprendre ensemble : Dès le début).

Pour 2019 et 2020, un montant de 10 835 \$ a été consacré à l'élaboration de ressources culturelles pour les programmes agréés de services à la petite enfance. Les ressources seront distribuées aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés au cours de 2020 à 2021. Ce travail comprenait la traduction de 2 livres, intitulés « *I want to learn* » et *Tout plein d'émotions*, dans 9 langues autochtones des T.N.O. Une chanson avec des paroles qui correspondent au texte en langue *wiilideh* dans les livres a également été composée.



Pour 2019 et 2020, 24 bourses d'études liées aux services à la petite enfance ont été accordées à des résidents des T.N.O. inscrits à un programme postsecondaire d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le Collège Aurora a reçu des fonds pour offrir un programme d'études en AGJE à temps plein en personne de 2 ans à Yellowknife, un programme de certificat en AGJE à temps partiel à distance et un cours à crédits doubles pour les étudiants du secondaire. À la fin de l'année scolaire de 2019 à 2020, 17 étudiants étaient inscrits au programme de diplôme du Collège Aurora à Yellowknife, et 17 étudiants ont obtenu en juin 2020 un diplôme en apprentissage et garde des jeunes enfants.

Pour 2019 et 2020, 24 programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés ont reçu des fonds en matière de santé et de sécurité afin d'effectuer les travaux de réparation et d'entretien nécessaires pour se conformer aux normes de santé et de sécurité.

La Subvention d'aide aux fournisseurs de services d'éducation et de garde des jeunes enfants a également été offerte. Elle est destinée aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés et prend la forme d'un paiement unique aux fins du remplacement ou de l'achat de matériel, comme des chaises hautes, des sièges d'auto, de l'équipement de terrain de jeu, du mobilier et d'autres éléments d'apprentissage qui favorisent des environnements de jeu de qualité. Toutefois, les programmes admissibles pour 2019 et 2020 recevront un financement de cette subvention en 2020 et en 2021.

Accès

En mars 2020, 19 programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés avaient reçu du financement. Le financement s'est traduit par la création de 258 nouvelles places en garderie agréée pour 2019 et 2020.

Le financement accru a également permis de soutenir 32 programmes de centres et 762 places en dehors de l'école qui offrent des programmes extrascolaires (avant ou après l'école) aux enfants de 4 et 5 ans. De même, un financement accru a également été accordé aux programmes de centres qui offrent des places préscolaires pour soutenir les coûts d'exploitation et d'entretien, ce qui comprend la dotation, le loyer et les services publics. Au total, 37 centres, représentant 598 places préscolaires, ont bénéficié

de ce financement. Le financement aide à assurer la stabilité des programmes agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en garderie pour 2019 et 2020.

Afin de favoriser davantage la création de liens et la collaboration communautaires et d'aider à cerner les besoins en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les 11 collectivités qui ne disposaient pas de programmes agréés pour les enfants de 0 à 3 ans, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a organisé un atelier d'une demi-journée sur les liens communautaires dans le cadre du symposium « *Learning Together: Right from the Start* » (Apprendre ensemble : Dès le début) de 2019. Au total, 6 représentants de collectivités ont assisté à la séance sur les liens communautaires.

Yukon

Les collectivités du Yukon sont éloignées, ce qui entraîne une augmentation des coûts de la nourriture, des ressources d'apprentissage et des autres éléments requis pour offrir des programmes d'AGJE de qualité. Le Yukon continue de se concentrer sur l'augmentation du financement de la subvention directe de fonctionnement pour soutenir les 66 programmes de garde d'enfants agréés, dont ont profité plus de 1 680 enfants du territoire pour 2019 et 2020. Le financement visait à rendre les frais des programmes de garde d'enfants agréés plus abordables pour les parents. Les frais mensuels imposés aux parents ont diminué en moyenne de 25 \$ pour l'ensemble des programmes au Yukon pour 2019 et 2020.

De plus, le territoire a maintenu la subvention pour les parents adolescents, qui aide les parents de moins de 24 ans à accéder à des services de garde agréés pendant qu'ils terminent leurs études secondaires. Pour 2019 et 2020, 7 parents ont reçu des subventions qui ont aidé 8 enfants à accéder à des services de garde agréés. La subvention aux grands-parents aide également à rendre les services de garde agréés plus abordables pour les grands-parents qui sont les principaux responsables des soins fournis à leurs petits-enfants. Le financement accordé aux programmes de garde agréés dans le cadre de cette subvention a aidé 35 enfants à participer à ces programmes.



Qualité

Afin de recruter et de maintenir en poste des EPE qualifiés, l'Unité des services de garde d'enfants, avec le soutien du groupe Marketing social et communications, a entrepris une initiative de publicité pour recruter des EPE.

Durant 2019 et 2020, 7 programmes ont eu recours à l'initiative du Fonds d'amélioration. L'initiative est offerte aux programmes de garde d'enfants agréés pour s'assurer que leurs milieux d'apprentissage sont sûrs et sains, l'accent étant d'abord mis sur la détection du radon et son élimination.

Les travaux se sont poursuivis relativement à un appel d'offres public pour un cadre pédagogique en AGJE. L'appel d'offres visait à faire en sorte que tout cadre pédagogique tienne compte des besoins en matière d'AGJE des collectivités linguistiques, culturelles, urbaines et rurales du Yukon, y compris les 14 Premières Nations du Yukon et sa population francophone. La version provisoire du cadre pédagogique a été présentée en janvier 2020, et le ministère de l'Éducation établira un plan de mise en œuvre une fois qu'elle aura été approuvée.

Le programme de bourses d'études conçu pour accroître la qualité des programmes de garde agréés a été bien utilisé. Au cours de la période de déclaration de 2019 à 2020, 50 016 \$ ont été dépensés pour une bourse d'études à temps plein et 95 bourses d'études à temps partiel.

Le programme *Yukon College Trainers in Rural Communities* (Formateurs du Yukon College dans les communautés rurales) est une autre initiative visant à soutenir les EPE dans les communautés rurales en finançant des cours d'AGJE dans les communautés, dispensés par des instructeurs du Yukon College. L'initiative a été créée pour accroître le nombre d'EPE en milieu rural qui terminent avec succès les cours d'AGJE. Le financement dans cette catégorie s'élevait à 120 000 \$. Les fonds versés durant 2019 et 2020 ont aidé à payer les coûts des instructeurs en milieu communautaire du Collège du Yukon offrant une formation en AGJE aux étudiants des collectivités suivantes : Ross River, Mayo, Carcross, Haines Junction, Pelly Crossing, Carmacks, Dawson City, Burwash Landing et Watson Lake. Les taux d'achèvement des cours ont été de 76 % pour la session de l'automne 2019 et de 78 % pour la session du printemps 2020.

Inclusivité

Le Yukon a également investi dans des programmes visant à offrir des soutiens supplémentaires aux enfants avec des besoins divers ou complexes, notamment le Programme de financement des services de garde, ce qui a aidé 34 enfants à réaliser leur potentiel durant 2019 et 2020. Des fonds ont également été affectés au Centre de développement de l'enfant, qui a fourni des mentors afin qu'ils soutiennent 29 programmes de garde d'enfants agréés et 317 enfants en concevant des milieux d'apprentissage adaptés au développement et en offrant des consultations sur la dynamique de groupe pour faciliter le travail avec des enfants ayant des problèmes de comportement.

Le Yukon a également affecté des fonds au programme « *Handle with Care* » (À manipuler avec soin). Le programme est élargi en vue d'être offert dans les régions rurales afin de promouvoir le bien-être mental et émotionnel chez les enfants de 8 collectivités, et 741 enfants en ont profité directement. Des fonds ont également été versés pour quatre places novatrices à temps plein en garderie afin d'aider les enfants dont les fournisseurs de soins suivent un traitement intensif pour toxicomanie à accéder à des services de garde.

Résumé

Le gouvernement du Canada estime qu'il faut soutenir les familles pour aider les enfants à avoir le meilleur départ possible dans la vie. C'est pourquoi il s'est engagé à investir 7,5 milliards de dollars sur 11 ans pour soutenir et créer des services de garde d'enfants plus abordables et de meilleure qualité partout au pays. Le fait de rendre les services de garde plus accessibles et moins onéreux contribuera au développement des enfants. Cela aide les parents qui souhaitent travailler ou retourner au travail, et soutient les familles en réduisant le fardeau financier associé aux frais de garde d'enfants. Étant donné que les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont offerts par les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada verse des fonds aux provinces et territoires dans le cadre d'accords bilatéraux qui tiennent compte de leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Pour 2019 et 2020, les investissements fédéraux dans l'AGJE effectués dans le cadre d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires ont produit les résultats suivants :

- entre avril 2017 et mars 2020, quelque 50 000 nouvelles places abordables en services de garde avaient été créées au Canada;
- de 2017 à 2020, plus de 14 000 bourses d'études ou subventions ont été accordées aux fins de l'obtention de crédits menant à un diplôme d'études postsecondaires en apprentissage et en EPE, et près de 15 000 éducateurs ont participé à des possibilités de perfectionnement professionnel ou à une formation en cours d'emploi grâce au financement de l'AGJE;
- il y a eu création de quelque 3 300 places en services de garde agréés offrant des places en garderie plus souples aux enfants dont les parents travaillent selon des horaires non traditionnels.

Cette troisième et dernière année des accords triennaux s'est avérée déterminante pour ce qui est d'établir des fondements solides avec les provinces et les territoires en vue d'assurer un succès soutenu, tandis que le gouvernement fédéral poursuit ses investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les provinces et les territoires continuent de s'efforcer d'atteindre leurs objectifs énoncés dans leurs plans d'action.